

De l'Europe : pour une meilleure compréhension des mécanismes d'identité et de solidarité

Caroline Deschènes et Nathalie Lamothe

Volume 11, numéro 2, printemps 2001

L'Europe, le laboratoire d'idées du XXI^e siècle?

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/801183ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/801183ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collège Édouard-Montpetit

ISSN

1181-9227 (imprimé)

1920-2954 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Deschènes, C. & Lamothe, N. (2001). De l'Europe : pour une meilleure compréhension des mécanismes d'identité et de solidarité. *Horizons philosophiques*, 11(2), 90–104. <https://doi.org/10.7202/801183ar>

DE L'EUROPE : POUR UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DES MÉCANISMES D'IDENTITÉ ET DE SOLIDARITÉ

Bien que l'Union européenne (UE), telle qu'on la connaît aujourd'hui, soit relativement récente, l'idée des «États-Unis d'Europe» était déjà avancée par Victor Hugo au 19^e siècle. Toutefois, cette idée n'a commencé à se structurer véritablement qu'à partir des années 1950. Aujourd'hui, l'UE est l'organisation la plus poussée d'intégration qui a la vocation d'agir tant dans les domaines politique, économique, social qu'au sujet des droits des citoyens et des relations extérieures des états qui en sont membres. L'UE constitue la première puissance économique mondiale et elle travaille également à se munir d'instruments qui vont lui permettre de s'affirmer sur la scène internationale - par la volonté de mise en oeuvre d'une politique de sécurité et de défense commune, par exemple. Le monde a regardé avec fascination, et parfois avec scepticisme, cette Europe du 20^e siècle émerger de ses cendres et devenir, à pas de géants, une superpuissance économique et politique. La construction et le renforcement de l'UE constituent, par conséquent, des phénomènes uniques en leur genre, qui méritent d'être étudiés.

Parmi les aspects intéressants à examiner est celui de la citoyenneté européenne qui a été définie par le traité de Maastricht, en 1992 :

Cette citoyenneté ouvre le droit de circuler et de séjourner librement dans les douze pays de la communauté. Elle permet de recevoir une protection à l'étranger de la part des ambassades et des consulats de chaque état membre. Elle accorde le droit de voter et d'être élu dans l'état de résidence pour les élections européennes et les élections municipales sous un certain nombre de conditions (...)¹

Cette citoyenneté européenne signifie que désormais, les Français, Belges ou Espagnols, par exemple, appartiennent à un ensemble plus vaste que leur pays de résidence, soit l'Europe des Quinze. Est-ce que cela contribue à faire émerger un sentiment d'appartenance supranational? Est-ce que le fait d'être également citoyens européens affecte leur identité?

1. Tiré de l'exposé des motifs du référendum du 20 septembre 1992 sur le projet de loi autorisant la ratification du traité sur l'Union européenne.

Au Québec, la question de l'identité fait couler beaucoup d'encre, particulièrement depuis la Révolution tranquille. La culture francophone des Québécois les distingue du reste de l'Amérique du nord, entièrement anglophone. Depuis plus de quarante ans, l'affirmation culturelle et nationale prend une place prépondérante. Si une province canadienne de sept millions d'habitants peut causer tant de remous pour protéger son identité, basée sur sa langue et sa culture, qu'arrive-t-il aux quinze pays européens de langue et de culture totalement différentes? Se sentent-ils menacés? Avancent-ils tête baissée dans le renforcement et l'élargissement de l'UE? S'identifient-ils davantage au «micro-monde» (pays, région) pour préserver leur spécificité qu'au macro-monde pour renforcer leur poids sur la scène internationale?

Au premier coup d'oeil, on pourrait affirmer que les Européens n'ont rien à craindre : l'UE a été la première à défendre la diversité des cultures devant l'Organisation mondiale du commerce, pour faire en sorte que la culture ne devienne un «bien économique» qui soit exportable, pour empêcher également que les géants américains de la culture «*fast-food*» ne fassent plus de dommages chez eux. En Europe, comme partout ailleurs, ne voit-on pas des MacDonald's partout, ne boit-on pas du Pepsi et du Coca-Cola à profusion, ne diffuse-t-on pas des films hollywoodiens dans toutes les salles de cinéma? Même si l'UE défend la diversité des cultures, il n'en demeure pas moins que les décisions qu'elle prend peuvent parfois conduire à une uniformisation des biens «culturels». Que l'on pense seulement aux lois passées concernant les règles à suivre pour la fabrication des fromages, qui ont entraîné la disparition de certains d'entre eux.

Pour voir comment les Européens de notre génération vivent le renforcement de l'UE, la Belgique constitue un terrain d'étude intéressant pour deux raisons. Premièrement, le fait que Bruxelles, sa capitale, soit le siège des institutions européennes permet de vérifier si la proximité des instances politiques favorise l'émergence d'un sentiment d'identité européen. Ensuite, dans la mesure où les jeunes Belges vivent également une dualité linguistique et culturelle comparable à celle du Québec, cela pose un second problème identitaire qui mérite d'être étudié.

De l'identité supranationale à l'identité locale

Si l'on regarde l'histoire de la Belgique, on prend rapidement conscience que le facteur culturel a été très important pour la division géographique et politique du pays actuel. Ainsi, il y a trois niveaux de gouvernement avec des compétences spécifiques : le fédéral, trois com-

munautés et trois régions. La dualité linguistique et culturelle observée en Belgique, tout comme au Québec, est un moteur important de l'identité belge. Être Flamand ou Wallon implique que la langue, les habitudes alimentaires, la culture, les traditions, l'économie et la politique diffèrent de celles de l'autre. Cela peut être source de tensions et de conflits. Ainsi, dans les villes situées près de la «frontière» entre la Wallonie et la Flandre, il y a parfois des manifestations et du grabuge. Au début des années 1970, des heurts entre les communautés flamande et wallonne au sein de l'Université catholique de Louvain (UCL) ont même conduit à la création d'une nouvelle ville baptisée Louvain-la-Neuve.

Avec des élèves de rhétorique du Lycée Martin V de Louvain-la-Neuve, nous avons eu la chance de visiter le «pays noir», la région de la Wallonie où l'industrie minière constituait autrefois la base de l'économie. Dès le 12^e siècle, l'exploitation minière débute ses activités. Ce fut toutefois l'industrialisation du 19^e siècle qui fit faire un grand bond à la région, riche en charbon et autres minéraux. Jusqu'en 1945, la majorité des industries se trouvaient en Wallonie. À cette époque, la Wallonie était beaucoup plus prospère que la Flandre et accueillait un grand nombre de travailleurs flamands dans ses mines. On vit alors émerger un fort sentiment d'appartenance et d'identité wallonne. Il y avait une fierté à participer au développement et à la richesse de la région. La Deuxième Guerre mondiale vint renverser la vapeur. Au lendemain de la guerre, la Wallonie s'est retrouvée avec de nombreuses industries qui commençaient à vieillir et à devenir désuètes tandis que la Flandre, relativement peu industrialisée avant la guerre, s'est mise à construire de nouvelles industries, à la fine pointe de la technologie. Rapidement, la Flandre s'est enrichie et est devenue une région plus prospère que la Wallonie. Les Flamands ont-ils su bâtir un sentiment de fierté et d'identité flamandes grâce au développement de leur économie?

La désindustrialisation des années 1970 a été difficile pour la Wallonie. Son passé industriel l'a fortement stigmatisée. La Wallonie accuse un retard économique considérable avec un taux élevé de chômage. Ainsi, dans la province du Hainaut (le «pays noir»), il atteint 30 %, tandis qu'il est de 18% dans le reste de la Wallonie et de 8 % en Flandre. Une partie de la Wallonie a tout de même réussi à se moderniser et à être à l'avant-garde de la technologie. Ainsi, une municipalité comme Bois-du-Luc, avec ses maisons ouvrières et son taux de chômage élevé côtoie Louvain-la-Neuve, moderne et tournée vers l'avenir. Cette division de la Wallonie aurait-elle affecté le sentiment d'appartenance et d'identité des Wallons? La visite du Musée du masque à Binche a toutefois permis de découvrir une autre piste de l'identité wallonne.

Ce musée rend hommage au folklore en général, aux carnivals de Wallonie en particulier et au carnaval de Binche, plus précisément. Durant l'année, se produisent dans la Wallonie maints carnivals qui font la fierté des habitants. Ceux-ci sont assez distincts les uns des autres, entre autres, par le costume et par les thèmes exploités. Par ces festivités, les Wallons fêtent, rient et retrouvent un sentiment d'appartenance à leur localité. À Binche, par exemple, le carnaval est si important pour les habitants que les « Gilles » (le personnage que l'on ne retrouve qu'à Binche) sont prêts à déboursier une somme frisant les 10 000 francs belges, chaque année, pour louer leur costume. L'une des personnes rencontrées nous a dit que même si elle a quitté la ville de son enfance il y a de cela plusieurs années, elle appelle lors du carnaval des membres de sa famille pour entendre, au téléphone, les bruits caractéristiques de cette fête.

L'identité serait-elle plus localisée que régionale ou nationale? Ne se dit-on pas Binchois, Liégeois, et plus rarement Wallon ou Belge? L'architecture très unique de Louvain-la-Neuve n'est-elle pas le reflet de cette «identité locale»? La ville à l'architecture résolument moderne, toute de briques brunes et de béton, détonne dans la Wallonie chargée d'histoire. De fait, les étudiants de Louvain-la-Neuve que nous avons rencontrés ne s'identifient pas du tout à la Wallonie, qu'ils considèrent «dépassée». Lors de discussions avec eux, nous avons remarqué qu'il leur est difficile aujourd'hui de s'identifier à quelque chose de grand, que ce soit la Wallonie, la Belgique ou l'Union européenne. La citoyenneté européenne, telle que définie dans le traité de Maastricht, ne semble donc pas influencer la construction de l'identité individuelle.

D'autres rencontres permettent toutefois un autre éclairage. Une auteure dramatique et comédienne française (Madame Virginie Thirion), qui habite Bruxelles depuis 13 ans, nous a déconcertées en nous disant : «Je suis une Française de Belgique!», alors que M. Jean-Marc Poncelet, directeur du Centre de Chant Choral de la Communauté française de Belgique, se sent lui très «Européen». Même si leur sentiment face à l'UE diffère, ils s'accordent pour dire que l'art n'a pas de frontières, puisque l'oeuvre puise dans plusieurs cultures. À titre d'exemples, la mythologie grecque inspire encore aujourd'hui parce qu'elle raconte l'humanité et parce que les oeuvres de Mozart, Verdi ou Wagner sont universelles. De plus, les artistes eux-mêmes voyagent fréquemment à travers l'Europe et le monde. Ainsi, la mobilité des individus favoriserait le développement d'une identité supranationale. Alors que la mobilité de M. Poncelet lui fait sentir son appartenance à la grande Europe, la comédienne française ajoute un bémol. Cette dernière soutient que la mobilité

intraeuropéenne définie dans Maastricht (le droit pour les citoyens européens de résider dans n'importe quel état membre de l'Union) n'est pas évidente et n'est pas facile à réaliser pour faire émerger un réel sentiment d'identité supranationale chez les citoyens. Le fait que la famille réside encore dans le pays d'origine est un exemple des facteurs qui jouent, selon elle, au développement d'un sentiment d'identité nationale ou régionale plutôt qu'à un désir d'appartenance à l'Europe des Quinze.

Nous ne sommes pas près d'une identité européenne. Et le fait que la Commission et le Parlement européens sont loin du citoyen n'aident pas. Le Parlement est d'ailleurs baptisé par la population le «Caprice des dieux», c'est-à-dire des bâtiments grandioses et coûteux et des décisions qui ne semblent pas affecter la vie quotidienne du citoyen. M. Michel Hanssenn, député au Parlement européen (Parti populaire européen), a affirmé que rapprocher le pouvoir du citoyen sera un enjeu important pour l'UE, surtout avec l'élargissement prévu de l'Union à certains pays de l'Est.

En discutant de la dualité culturelle en Belgique, M. Hanssen a comparé les Flamands aux «Québécois de Belgique». En 1830, année de la création de la Belgique, tout l'appareil gouvernemental était de langue française (langue utilisée par les «nobles»). Le Nord néerlandophone revendiquait alors le bilinguisme et plus de pouvoirs. Au début du 20^e siècle, les trois langues officielles du pays (français, néerlandais et allemand) étaient utilisées dans l'administration : désormais, on pouvait recevoir réponse dans la langue de son choix, au gouvernement. Jusqu'en 1945, on peut affirmer que les deux peuples de Belgique étaient sur un pied d'égalité. Alors que l'autonomie du monde germanique était à caractère culturel, celle du monde latin avait des bases économiques. Les Flamands d'aujourd'hui, prospères et fiers de ce qu'ils sont, ne nous font-ils pas penser aux Québécois de la Révolution tranquille, qui ont bâti une fierté nationale par la réappropriation de leur économie et de leur politique?

Depuis quelques années, au Québec comme partout ailleurs, on observe un phénomène d'envergure qui semble remettre en question les choix de société que nous avons basés sur la social-démocratie. La mondialisation croissante du système de libre marché a donné à l'économie un pouvoir de plus en plus prononcé. Le regroupement de pays au sein d'associations (ALENA, APEC, UE) et au sein d'organisations mondiales telles que l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) ne font-ils pas perdre le contrôle des gouvernements face à ce qui se passe chez eux? Chaque jour, des décisions économiques d'envergure se prennent sans

que le citoyen puisse intervenir. La mondialisation se conjugue malheureusement avec l'émergence d'un déficit démocratique. De plus, n'assistons-nous pas à une perte d'autonomie certaine des gouvernements? Si on maintient qu'une identité nationale forte passe par la conquête de son autonomie (économique et sociale), serions-nous en train d'hypothéquer notre identité?

Dans ce contexte de mondialisation, pour garder sa spécificité, n'est-il pas essentiel de s'identifier au micro-monde? Mais, au nom de la «spécificité culturelle», certains pays vivent des déchirements et la montée de partis d'extrême droite. En Flandre, aux dernières élections, le Vlaams Blok a remporté près de 10 % des votes. Paradoxalement, autant il est important de s'identifier à ses racines pour ne pas perdre le sens de ce que l'on est dans un contexte de mondialisation, autant la mondialisation, avec son ouverture d'esprit, le métissage des cultures, l'élargissement des consciences, est une nécessité pour empêcher le repli sur soi. Il s'agit d'éviter les pièges du nationalisme ethnique basé sur la défense du sol et du sang. L'Europe a-t-elle la mémoire assez longue pour préserver le caractère civique et politique des nations?

Qui, dans l'Europe d'aujourd'hui, ne perçoit pas un tiraillement, qui va nécessairement augmenter, entre son appartenance à une nation plusieurs fois séculaire – la France, l'Espagne, le Danemark, l'Angleterre... – et son appartenance à l'ensemble continental qui se construit? Et que d'Européens ressentent aussi, du Pays basque jusqu'à l'Écosse, une appartenance puissante, profonde, à une région, à son peuple, à son histoire et à sa langue? (Maalouf 1999, p. 11)

Ainsi, tout en revendiquant une identité, il faut prendre conscience que son identité passe par toutes les appartenances que l'on a. Il ne faut pas compartimenter l'identité et se dire d'un seul lieu, d'une seule nation, parce que cela conduit trop souvent à des conflits et à du racisme. L'Histoire ne nous a-t-elle pas maintes fois donné cette leçon? Le rôle de l'Europe, de l'UE, sera de faire naître une identité mondiale où les identités particulières seront renforcées.

Enfin, ce questionnement sur l'affirmation identitaire ne pouvait se faire sans examiner le type de solidarité qui prévaut au sein de l'UE ainsi qu'aux niveaux national et local en Belgique. En effet, l'organisation des droits collectifs, le développement d'une conscience sociale et la participation à la société civile ne peuvent se réaliser sans le sentiment d'appartenance à une communauté ou collectivité! Comme le dit si bien Claude Julien (1994), la définition de son identité passe aussi par le projet de société que celle-ci bâtit. Ainsi, comment une société, à partir de ce

qu'elle est, de ce qu'elle sait sur elle-même et sur l'univers, envisage-t-elle l'avenir?

Une question de solidarité

À l'heure de la mondialisation, où les barrières économiques ne cessent de s'estomper entre les pays, une solidarité internationale est-elle possible? Comment se vit-elle en Belgique, pays au centre de l'UE? Quand on sait que 29 sur près de 200 pays les plus riches possèdent à eux seuls 86 % des richesses mondiales, peut-on vraiment concevoir une aide solidaire à l'échelle de la planète? Pour Riccardo Petrella (rencontré au lycée Martin V de Louvain-La-Neuve, le mardi 28 mars 2000), il est possible dans notre monde compétitif de tendre vers un réel partage entre ses habitants et de lutter contre les inégalités sociales. De la chimère? Non, si, selon Petrella, les citoyens du monde retiennent deux mots clé : adaptation et construction. Il est donc nécessaire, pour qu'une solidarité soit mondiale, d'être en mesure d'accommoder les différentes ressources et techniques d'un pays pour en faire bénéficier un autre qui serait dans le besoin. Par exemple, notre expertise québécoise en hydroélectricité a permis à plusieurs centrales de voir le jour dans des pays asiatiques et africains. De ce fait, Petrella explique, à partir de l'eau, cette ressource essentielle appartenant à la planète entière, qu'il existe une solution. Elle réside dans une solidarité des peuples pour une meilleure redistribution de l'eau aux niveaux national et local pour en faire bénéficier ceux qui vivent sans cet élément vital. Il s'avère incongru qu'encore à ce jour 1 400 000 humains n'y aient pas accès. Il s'agit d'anéantir toute prétention commerciale, sinon cette solidarité ne pourra se concrétiser. Mais toute manifestation de la solidarité ne prend-elle pas racine au sein de la société civile? Le citoyen doit se sentir interpellé et doit avoir envie de construire des projets concrets. La visite d'organismes tels qu'une école de devoirs (La Maison Blanche du quartier Glain à Liège) et un service d'aide aux démunis (Resto du Coeur de Namur) nous ramène toutefois au constat que parler de solidarité mondiale fait tout d'abord intervenir ce qui est local.

Solidarité paneuropéenne

L'UE a été créée entre autres dans un objectif de solidarité, c'est-à-dire afin de prévenir une éventuelle guerre entre différents pays européens, pour éviter les atrocités de la Deuxième Guerre mondiale. Favoriser les relations entre les différents pays membres permet donc d'assurer plus de cohésion et facilite l'harmonisation des politiques étrangères et de défense. De plus, elle représente une force économique indéniable, devenant un compétiteur de taille pour les États-Unis. Toutefois,

certains pays membres de cette Europe des nations (la France, l'Allemagne ou l'Angleterre par exemple) pourraient-ils se servir des avantages reliés à ce nouveau partenariat économique et politique pour s'affranchir de l'UE en augmentant leur force mondiale? Afin de contrer cette possibilité, une véritable coopération se poursuit entre les quinze pays de l'UE avec, entre autres, l'aide économique apportée aux pays les plus appauvris par la construction, sous forme de transferts budgétaires, d'un FEDER (Fonds économiques pour le développement européen régional). Cette solidarité supranationale travaille alors de concert avec les différentes nationalités. Par contre, on sait qu'à l'heure actuelle, certains Européens du Nord sont plus sceptiques quant à cette lancée de l'Europe. L'adoption de la monnaie unique est un projet qui en aura fait d'ailleurs reculer certains, telle l'Angleterre. Voilà la preuve que la solidarité monétaire, par exemple, demande concertation et suppose des retombées, même si l'objectif visé ne place pas le profit au premier plan.

Par ailleurs, le Parlement européen comme institution centrale est là pour assurer la diversité culturelle de ses membres face à la mondialisation. Le respect des langues, des cultures et des moeurs des différents peuples de l'Union rappelle toutefois qu'un critère de base pour l'adhésion à cette dernière est bel et bien le respect des règles démocratiques et des droits de l'homme. Les réactions de l'UE, lors de la formation du dernier gouvernement en Autriche avec un parti d'extrême droite, montrent bien l'importance de valeurs considérées comme fondamentales. La Commission européenne, autre institution pivot avec le traité d'Amsterdam de mai 1999, a permis un renforcement des aspects sociaux en préconisant une coopération sur une intégration des pays membres. C'est-à-dire que l'on encourage une participation et une implication des pays membres dans la prise décisionnelle européenne. Une solidarité au sein de l'UE ne peut vraiment se manifester que si les états membres prennent en charge l'aide et la coopération, non pas en se prévalant uniquement du simple fait de leur appartenance à une instance puissante. Voilà ainsi pourquoi la solidarité européenne dépend aussi de chacun des états membres.

Solidarité nationale belge

Au coeur de la Belgique demeurent toutefois des disparités culturelles tangibles entre les peuples wallon et flamand qui affectent la solidarité nationale. Chaque minorité culturelle possède son droit à la reconnaissance et à la distinction, tant sur les plans économique, politique que social. De plus, la conception même de la solidarité est différente d'une communauté à l'autre. L'appartenance à un groupe ethnique

particulier peut créer des tensions, voire des scissions ethniques ou nationales. Par exemple, une subvention en art réservée à une communauté risque de ne pas être accordée à un individu appartenant à l'autre communauté. Une telle mesure prise au niveau national pourrait occasionner des préjudices chez les Wallons ou les Flamands. L'Union tente ainsi d'éviter que des mouvements de solidarité amènent une division des groupes culturels au sein d'une même nation. L'UE veut d'ailleurs harmoniser ses codes pénaux et redéfinir ses règles pour y parvenir.

Cette forme de solidarité ethnique nous reporte à la situation du Québec, où l'on peut observer de grandes divergences entre les anglophones et les francophones, comme en ce qui concerne la prise en charge des réseaux d'entraide. L'implication des Québécois francophones dans des actions communautaires n'est pas basée sur les mêmes traditions que chez les Québécois anglophones. Parallèlement, la communauté européenne doit donc composer aussi avec cette panoplie de stratégies d'organisation sociale, sans essayer de la modifier.

Solidarités régionale et locale

Pour que l'intégration d'un pays au sein de l'UE ait lieu, il doit y avoir une représentation claire des besoins et des règles de ses régions dans le cadre d'un processus décisionnel communautaire. Il faut que les gouvernements nationaux comprennent les différentes réalités régionales, car la solidarité des citoyens doit provenir surtout du milieu qui les représente, c'est-à-dire leur communauté immédiate. Lors des différents traités de l'UE, tel celui de Rome en 1957 qui a permis de créer la communauté économique européenne, il a toujours été défini que seuls les états sont les acteurs en matière de développement régional. En outre, face à la menace d'une autorité trop supranationale, ces mêmes états peuvent se dégager d'une appartenance contraignante aux institutions supérieures pour reprendre leur plein pouvoir national.

La solidarité régionale a deux raisons d'être : militer pour une meilleure répartition des richesses et sensibiliser les citoyens aux relations d'aide avec ceux dans le besoin. Il va de soi qu'à l'intérieur de l'EU, les régions des différents pays ne sont pas rendues au même point. Certains pays ont un taux de chômage très élevé ou sont aux prises avec une instabilité politique. De ce fait, au sein de l'UE, on souhaite contrer la possibilité d'une Europe des régions à plusieurs vitesses, car cela mènerait à une polarisation des régions. Par contre, il y a encore à ce jour un alourdissement des procédures décisionnelles et une participation inégale des régions. Certains pays ont plutôt tendance à se désengager de certaines de ces procédures par manque de préoccupation, d'argent ou d'intérêt.

De petits pays tels que l'Irlande et le Luxembourg ne voient peut-être pas d'un même oeil les différents débats soulevés. Un immense fossé social menace donc de se creuser à long terme au sein d'un même pays. Comme nous l'avons déjà vu, la Flandre est en pleine expansion économique alors que la Wallonie accuse un certain retard depuis que l'industrie des charbonnages s'est éteinte. La partie wallonne de la Belgique devrait donc susciter de la solidarité de la part de la partie flamande, mais elle demeure bien souvent hésitante et surprotectrice de ses ressources.

D'un autre côté, comme le souligne Payanotis Soldatos, titulaire de la Chaire Jean-Monnet de l'Université de Montréal, l'UE est un laboratoire politique, à travers lequel de grosses sommes d'argent sont allouées à l'Espagne, au Portugal, à l'Irlande et à la Grèce, pays accusant un retard économique. Positivement, cette intégration politique ne serait que la prémisse à l'intégration sociale et économique. Participer à de fortes stratégies, telles que la politique commune agricole et celle du transport, constituerait le tremplin vers une solidarité gagnante par laquelle une transformation sociale prend naissance au niveau communautaire et a des répercussions après coup aux niveaux national et international. Voilà l'importance du principe de «subsidiarité» qui a son rôle à jouer dans le développement communautaire, puisque la communauté intervient seulement si les objectifs de l'action visée ne peuvent être réalisés complètement par les états membres. On constate ici qu'il s'agit d'une incitation à la solidarité, dans le sens où l'on ne laisse pas les régions régler seules tous les problèmes. La portée d'action de la communauté n'excède donc pas ce qui est nécessaire.

Un bon exemple de prise en charge de la solidarité locale est la formation de Comités des Régions qui sont en quelque sorte les porte-parole officiels et institutionnels des collectivités territoriales des quinze pays de l'UE. Ils reflètent une volonté d'action pour une union très étroite et proche des citoyens au sein d'une grande Europe. Cela amène aussi une amélioration des fonctions démocratiques des institutions communautaires face aux compétences larges et multiples de la Commission européenne. Ces comités se portent ainsi à la défense de l'importance capitale que revêt chaque région dans la formation du «tout européen». Un slogan pourrait bien le représenter : «L'UE, un grand maçon, les régions, ses grands outils!».

Une autre manifestation probante que le véritable pouvoir de solidarité se joue au sein des communautés locales est l'impact d'associations de citoyens. L'ARAU (Ateliers de recherche et d'animation

urbaines) en est un exemple. Depuis 1970, cette association cherche à défendre l'intérêt des propriétaires et des locataires afin de préserver la vie dans le milieu urbain de Bruxelles. Il faut que chaque citoyen se sente concerné par l'ambiance qui transpire des quartiers d'habitations. En effet, une déshumanisation guette la capitale depuis plusieurs décennies due à la prise en charge de la ville par différents promoteurs. Or, le maintien d'un esprit solidaire entre citoyens est-il en péril? La désolation règne, par exemple, dans certains parcs construits dans quelques aires de l'ancienne Haute-Ville de Bruxelles là où des institutions politiques entourées de complexes commerciaux ne laissent plus entrevoir d'habitations. Ainsi, l'individualisme prend le dessus, au détriment d'une solidarité sociale forte, qui seule peut atténuer les maux sociaux. Le danger est que chaque citoyen conçoive sa maison et son automobile comme ses biens et le reste comme des propriétés autres avec lesquelles il ne faut surtout pas entrer en contact. Voilà ce qui risque de tuer Bruxelles. La solution est dans le réaménagement social pour plus de convivialité dans l'espace public. L'ARAU mène ce combat.

D'autre part, le stage réalisé en sol belge a permis de porter un regard sur l'organisation de la solidarité au sein de la jeunesse d'aujourd'hui. Comment peut-on la percevoir? Il y a certes un besoin de trouver une identité collective ou un sens et une orientation à la vie qui agit en tant qu'huile qui fait rouler l'engrenage de la solidarité.

Solidarité chez les jeunes Belges

Les jeunes Belges bénéficient d'une aide des différentes autorités gouvernementales belges. En Belgique, on prend conscience qu'un enfant doit être traité comme un adulte, et ce sous le couvert de services d'aide à la jeunesse (AAJ) lui permettant de se corriger et d'effectuer une entrée plus prometteuse dans le monde adulte. On vise donc une participation directe des jeunes. Comme ces derniers sont nombreux, mais que le nombre d'emplois est restreint, la société dans laquelle ils vivent met tout en oeuvre pour une égalité de chance au niveau de la culture, de l'éducation et de l'emploi. Comme Yves Polome d'Oxyjeune (une maison de jeunes) le confirme, leur assurer un emploi au moins à temps partiel à la sortie de l'école, faire en sorte de diminuer la mauvaise publicité sur l'alcool et les drogues et effectuer une grande prévention de la criminalité sont quelques actions dites solidaires afin d'éviter que la jeunesse ne soit corrompue. Est-ce une forme d'entraide «mère poule» ou plutôt «coup de pouce»? Il appartient aux jeunes d'en décider, mais il demeure certes indéniable que leur participation à des projets dits «jeunes majeurs» (activités sportives ou de formation en groupe) ne met pas en

doute le bon espoir de la société que la formation de la relève adulte passe par la solidarité. D'ailleurs, en 1850, une prison et une école de réforme contre la délinquance étaient réservées pour les jeunes et dès 1912, la loi «Enfant placé à part» signifie que des juges et des institutions seront exclusifs aux enfants. Enfin, en 1991, une politique fédérale d'aide sociale est créée pour venir en aide financièrement aux plus de 18 ans qui en éprouvent le besoin. Qu'ils soient mandatés ou pas, maints services d'aide ou de tribunal pour la jeunesse sont disponibles pour les jeunes Belges, au même titre que différents organismes communautaires apolitiques qui suivent la démarche CPAS (Centre public d'aide sociale) – similaire à celle des CLSC (centre local de service communautaire) québécois. On peut donc comprendre que la solidarité tournée vers les jeunes en difficulté est prise en charge tant par le législatif que par quelques «asbl» (association sans but lucratif) menés par des citoyens certifiés, mais sans toutefois dépouiller les jeunes des responsabilités nécessaires pour évoluer dans un monde adulte. La prise en charge tente ainsi de ne pas réduire les jeunes à une «infantilisation», en leur offrant une aide solidaire dans les problèmes qu'ils vivent plutôt qu'une aide gratuite.

Mais ces jeunes s'impliquent-ils? Sont-ils conscients de leur place dans la société civile? Malgré toute l'organisation d'aide humanitaire mise en branle pour les jeunes, ces derniers voient en la solidarité dite de voisinage, la plus grande forme d'entraide sociale. C'est que depuis les grèves et les manifestations pour la liberté des jeunes de mai 1968, une quête de droits et une certaine forme d'insurrection contre l'autorité semblent avoir ouvert les yeux de plusieurs adultes sur la nécessité d'écouter leurs jeunes. Les jeunes sont davantage considérés comme la relève de demain, d'où l'importance de les intégrer aux différentes prises de décision. Se sentent-ils plus compris et importants? Le défi de la démocratie, comme le souligne John Saul, n'est-il pas «de créer une population éduquée, ouverte et apte à participer» (Saul 1996, p. 41).

Il est inévitable que les jeunes Belges, comparés à ceux du Québec, ont selon nous un peu moins de responsabilités. D'une part, les parents pouvoient bien souvent à la totalité de leurs études et il est hors des moeurs et des coutumes d'occuper un emploi durant les études. Les jeunes doivent profiter de leur jeunesse! D'autre part, malgré l'obligation de voter à partir de 18 ans, ils ne semblent pas impliqués politiquement, puisqu'ils ne peuvent pas faire acte de représentation au gouvernement avant l'âge de 25 ans et les questions les concernant sont bien souvent mises au rancard dans les grands débats actuels. Par ailleurs, sans être une question de motivation, les jeunes Belges n'ont pas la même concep-

tion du bénévolat. En effet, celui-ci est perçu comme «voler un job» pour lequel quelqu'un aurait pu être payé pour l'occuper. De toute évidence, contrairement au Québec, le bénévolat en Belgique n'est pas perçu comme un moyen de solidarité sociale. Il est considéré telle une manifestation flagrante de charité un peu déplacée, ce qui constitue un axe de solidarité qui amène une participation des adhérents de façon trop indirecte. Les Belges ont donc tendance à croire que le bénévolat n'est pas favorable. Ainsi, selon nos observations, les jeunes ne s'impliquent pas vraiment au sein d'organismes communautaires, ni dans un emploi pour nourrir éventuellement un *curriculum vitae*. De plus, l'Union européenne est considérée trop vaste pour un appel de solidarité à l'échelle de tous les citoyens européens. Leur solidarité se vit différemment de celle des jeunes Québécois puisque ces derniers voient le bénévolat comme un moyen de sensibilisation et d'intégration plutôt qu'une action de charité ou un «vol de job»!

En fait, les jeunes tendent à participer à la société civile en ralliant les valeurs qu'ils ont en eux pour les partager avec d'autres jeunes qui ont les mêmes affinités. Par exemple, pour certains jeunes de la ville wallonne de Louvain-La-Neuve, la solidarité prend tout son sens lorsqu'il s'agit d'aide humanitaire internationale (lutte des droits des travailleurs du textile, de la graine de café ou des fruits et légumes). Pour ces jeunes lycéens impliqués dans des magasins OXFAM, tenir un local vendant des articles artisanaux, des livres ou de la nourriture fabriqués dans des conditions équitables de travail est très gratifiant et porteur de changement social. Ainsi, à petite échelle, ils assurent la propagation d'informations, d'expertise et d'implication pour une meilleure solidarité mondiale. Mettre en oeuvre concrètement ce désir de participation à la société, qui est souffrante à bien des égards et bien des lieux, est également un objectif des jeunes de la JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne), cette «asbl» qui pose des actions d'intégration depuis 75 ans. À la JOC Glain de Liège, par exemple, l'implication des jeunes dans un quartier plus pauvre et fortement ethnique leur apporte aussi un certain «rebousolement», un sentiment de satisfaction et une éducation digne de l'école de la vie. Cette sorte de mouvement de solidarité, qui est plutôt une action politique, dirige l'aide apportée vers des autorités plutôt que les bénéficiaires mêmes. C'est par la création d'ateliers d'animation théâtrale et musicale et la mise sur pied de tables rondes sur les sujets d'actualité, que des liens se créent entre différents jeunes du quartier. En bref, faire partie d'un mouvement de solidarité pour les jeunes est un don consenti en même temps qu'un cadeau reçu. Les jeunes, pour poursuivre leur bonne action, s'attendent à un dynamisme de groupe et à une bonne appréciation des gens

qui reçoivent leurs services. Un tel échange de bons procédés est définitivement la clé pour que la solidarité soit une oeuvre qui fait grandir et qui valorise.

En conclusion, comme nous avons pu le constater, un stage à l'étranger implique des découvertes, des questionnements et de nombreuses analyses. Nous, du volet culturel et communautaire, avons mis en lumière la préoccupation manifeste d'un peuple, qu'il soit européen, belge, wallon ou namurois, pour la mise sur pieds de mouvements de solidarité sociale et pour la préservation de son identité. Notre réflexion s'est ainsi développée à travers les nombreuses rencontres effectuées au sein d'institutions européennes, de centres d'information régionaux et locaux, de sites folkloriques (musées et théâtres), d'organismes communautaires (maisons de jeunes et centres d'intervention auprès de la jeunesse) et d'institutions de jeunes (des écoles publiques, OXFAM et la JOC). Une des conclusions importantes est le rôle primordial du local. L'identité est localisée tout en étant plurielle. Une participation des citoyens qui y est déficiente peut entraîner, d'une part au plan de l'identité, une difficulté à se sentir intégré et à se définir comme faisant pleinement partie de la société civile et d'autre part, cela peut engendrer l'absence d'un projet de société et d'aide à la collectivité ainsi qu'une insouciante négligence par rapport aux questions de la solidarité mondiale. À l'ère de la mondialisation, il importe de bien faire la part des choses en investissant d'abord et avant tout dans le développement régional et dans la formation d'une relève dynamique et porteuse de projets solidaires, sans nier l'importance d'un tissu identitaire unificateur au sein des différentes générations et des divisions politiques d'Europe.

Caroline Deschènes et Nathalie Lamothe
Étudiantes de l'option Passeport-Europe
Cohorte 1999-2000
Volet culturel et communautaire
Collège Édouard-Montpetit

Nous tenons à remercier chaleureusement Madame Claire Fortier, professeure de sociologie au collège Édouard-Montpetit, pour ses nombreux commentaires et corrections.

Bibliographie

- BOUCHARD, G., *La Nation québécoise au futur et au passé*, Montréal, VLB, 1999.
- JULIEN, C., *Culture : de la fascination au mépris*, Montréal, FIDES, 1994.
- MAALOOUF, A., *Les identités meurtrières*, Paris, Grasset, 1998.
- PETRELLA, R., *Écueils de la mondialisation. Urgence d'un nouveau contrat social*, Montréal, FIDES, 1997.
- SAUL, J., *Le citoyen dans un cul-de-sac? Anatomie d'une société en crise*, Montréal/Québec, FIDES/Musée de la civilisation, 1996.
- TOURAINÉ, A., *Pourrons-nous vivre ensemble? Égaux et différents*, Paris, Fayard, 1997.
- TAYLOR, C., *Les sources du moi. La formation de l'identité moderne*, Montréal, Boréal, 1998.